

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21 septembre 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Votants
23	20	23

Vote
A l'unanimité

Acte rendu exécutoire après
dépôt en préfecture
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 21 septembre à 19h, le Conseil Municipal de la commune de Garancières s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Ghislaine LESADE, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 17/09/2026. L'ordre du jour a été affiché à la porte de la mairie le 17/09/2026.

Présents : Mmes & Mrs Ghislaine LESADE, Pascal MICHELOT, Magali SEYSSEL, Yanna BONAMY, Cécile PARENT, Sébastien COCHELIN, Françoise MERIAUX, Valentin MICHELOT, Bénédicte LE GUELLAUT, Alexandre SARAZIN, Ambre POENSIN, Frédéric ASTRUC, Franck DENIN, Brigitte ELUAU, Lionel BROS-LACAN, BEAUMES Nathalie, Thimotée WAGNER, Jacqueline CHABANNE, Olivier COTTIN, Catherine HAMET

Absents ayant donné procuration : Mmes & Mrs Camille COLLARD (pouvoir à Françoise MERIAUX), Kelly DA COSTA (pouvoir à Ambre POENSIN), José ALVES MARTINS (pouvoir à Sébastien COCHELIN)

A été nommé(e) secrétaire de séance : Mme Ambre POENSIN

2026/52 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ŒUVRE DES PUPILLES ORPHELINS ET FONDS D'ENTRAIDE DES SAPEURS-POMPIERS DE FRANCE (ODP)

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret du 28 janvier 1928 reconnaissant l'Œuvre des Pupilles (ODP) comme établissement d'utilité publique,

Vu le budget le budget primitif 2026,

Considérant l'action sociale remarquable menée par l'Œuvre des Pupilles Orphelins des Sapeurs-Pompiers de France,

Considérant que cette association assure un soutien moral et financier indispensable aux orphelins et aux familles de sapeurs-pompiers décédés en service commandé ou hors service,

Considérant l'intérêt public local de soutenir les forces de secours et leurs familles en situation de détresse,

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Décide d'attribuer une subvention d'un montant de 500.00 € (cinq cent euros) à l'Œuvre des Pupilles Orphelins des Sapeurs-Pompiers (ODP) au titre de l'exercice 2026,

Envoyé en préfecture le 22/09/2026

Reçu en préfecture le 23/09/2026

Publié le

ID : 078-217802651-20260921-DELIB202652-DE

- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2026 (Subventions de fonctionnement aux associations),
- Autorise Madame le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le Maire

Ghislaine LESADE

